

MASTER CLASS

DANSE - CIRQUE

JEAN-BAPTISTE ANDRÉ

AU **CN D** À LYON

5.06.2018

14:00 – 17:00

En partenariat avec le Festival UtoPistes

Né en 1979 à Reims, Jean-Baptiste André pratique pendant plusieurs années la gymnastique puis découvre les arts du cirque, qui l'ouvrent au théâtre et à la danse. Il intègre le Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne où il se spécialise dans les équilibres sur les mains et le travail du clown. À sa sortie en 2002, il fonde l'Association W au sein de laquelle il développe depuis ses projets (plus d'une quinzaine de créations). Premier artiste de cirque lauréat du programme Villa Médicis Hors Les Murs, il séjourne au Japon et met en place une création avec deux artistes japonais. Il aime à travailler aux croisements des champs artistiques et s'investit dans de nombreuses collaborations (avec les auteurs Fabrice Melquiot, Eddy Pallaro ; les artistes visuels Robin Rhode, Vincent Lamouroux ; l'acrobate-danseuse Julia Christ ; le vidéaste Karim Zeriah, ...). Parallèlement au développement de ses projets, il s'enrichit en tant qu'interprète auprès de chorégraphes et metteurs en scène (Philippe Découflé, Gilles Baron, Christian Rizzo, Herman Diephuis, François Verret, Arnaud Meunier, Rachid Ouramdane, Perrine Valli, Yoann Bourgeois). Depuis la saison 2016/2017, il est artiste associé au Théâtre ONYX, scène conventionnée de Saint-Herblain (44). Il est artiste en résidence au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France (93). En 2017, il reçoit le prix 'arts du cirque' de la SACD.

CN D

Centre national de la danse

40 ter, rue Vaubecour,

69002 Lyon – France

+33 (0)4 72 56 10 70

cnd.fr

Lieu et horaires

40 ter, rue Vaubecour,
69002 Lyon

5.06.2018

14:00 – 17:00

Coût pédagogique

€ 25 individuel

Possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation continue par les fonds d'assurance formation ou par votre employeur, si vous êtes salarié(e). Une convention de formation professionnelle continue (en application du livre IX du Code du Travail) sera établie entre le Centre national de la danse et le partenaire financier.

Possibilité de prise en charge dans le cadre d'une bourse Adami, aide à la formation des artistes interprètes. L'Adami et le CN D ont mis en place un programme de bourses individuelles, destiné aux artistes chorégraphiques ne pouvant bénéficier d'une prise en charge par les organismes professionnels. Ces bourses permettent de construire un parcours de formation au CN D, composé de formations continues et/ou de cours quotidiens dans le cadre de l'entraînement régulier du danseur.

Contacts et informations

Pour tout renseignement concernant le coût pédagogique de la formation :

Laura Bordage, chargée d'administration

laura.bordage@cnd.fr

Dossier d'inscription

Retourner le bulletin d'inscription à :

CN D à Lyon 40 ter, rue Vaubecour

69002 Lyon

Ou par mail à : sylvie.duchon@cnd.fr

Votre inscription sera définitive après validation de votre dossier et réception de votre règlement.

Informations : sylvie.duchon@cnd.fr / +33 (0)4 72 56 10 78

BULLETIN D'INSCRIPTION

Master class Danse - Cirque Jean-Baptiste André

5.06.2018

Bulletin d'inscription à retourner au :
Centre national de la danse à Lyon
40 ter, rue Vaubecour
69002 Lyon
Par mail : sylvie.duchon@cnd.fr

Nombre de places limité. Votre inscription sera définitive après validation de votre dossier et réception de votre règlement.

nom

prénom

.....

date et lieu de naissance

.....

nationalité

.....

adresse

.....

code postal

ville

.....

mail

téléphone

.....

numéro de sécurité sociale

.....

nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence

.....

MOTIVATION

Merci d'expliciter en quelques lignes votre motivation à participer à cette formation :

.....

.....

.....

.....

.....

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

- ☐ danseur / artiste chorégraphique
- ☐ chorégraphe
- ☐ professeur de danse
- ☐ autre (préciser)

PIÈCES À JOINDRE

- ☐ votre CV, si vous ne l'avez pas déjà communiqué pour la saison
- ☐ chèque de règlement à l'ordre de « Madame la régisseur du CN D à Lyon »

PIÈCES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Salarié(e)

- autorisation d'absence de votre responsable hiérarchique
- accord de prise en charge du coût pédagogique

Demandeur d'emploi

- accord de prise en charge du coût pédagogique par l'Afdas ou par Pôle Emploi
- justificatif d'inscription à Pôle Emploi
- notification de rémunération (ou non) de Pôle Emploi

Profession libérale

- accord de prise en charge du coût pédagogique de votre organisme collecteur

- ☐ Déclare sur l'honneur être apte à la pratique de la danse

fait à _____ le _____

signature _____

Cadre réservé au CN D
Réception :